

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 16 juin 2020

Présence du loup dans le massif du champ du feu

Le réseau loup/lynx du département du Bas-Rhin a mis en évidence la présence d'un loup dans le secteur du massif du champ du feu depuis le mois de mai 2020.

Le 15 juin dernier, un piège photo mis en place dans le cadre de l'observatoire départemental loup/lynx, a révélé la présence d'un grand carnivore typé loup, photographié le 12 juin à 05H54 sur la commune de Belmont.

Des investigations ont été menées pour confirmer la présence du loup. L'exploitation d'un second piège photo sur la commune proche de Belfosse a permis de confirmer, après examen des clichés par les experts de l'Office français pour la biodiversité (OFB), le passage d'un loup le 06 mai puis le 20 mai 2020.

Pour mémoire, des attaques où la responsabilité du loup n'avait pas été écartée s'étaient produites sur des troupeaux domestiques le 28 mai et le 06 août 2019 à Ranrupt, les 8 et 9 juillet et le 27 septembre 2019 à Belmont et dans la nuit du 10 au 11 octobre 2019 à Bourg-Bruche. Les éleveurs concernés ont tous été indemnisés après instruction des dossiers par la direction départementale des territoires du Bas-Rhin (DDT).

Des investigations complémentaires sont en cours afin de déterminer si l'animal photographié peut correspondre au loup déjà présent dans ce secteur du massif du champ du feu en 2019 ou s'il s'agit d'un autre individu.

La détection de ce loup a pu être mise au jour grâce au travail du réseau loup/lynx du Bas-Rhin, coordonné par la DDT et animé par l'OFB dont la dynamique a été élargie et relancée par l'État en 2016, grâce à un réseau de 80 correspondants formés à la reconnaissance d'indices et aux caractéristiques des espèces.

La DDT du Bas-Rhin rappelle que les éleveurs du secteur ont la possibilité de faire une demande d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation qui consiste en un financement de clôtures électriques et de chiens spécialisés.

Les membres de la cellule « grands carnivores » (représentants de la profession agricole, association des maires des communes du Bas-Rhin et associations de protection de la nature), mise en place par la préfecture du Bas-Rhin, ont été informés des faits et seront avisés des résultats des expertises complémentaires.

Le loup est une espèce protégée au niveau national et européen. L'État a choisi de favoriser les conditions qui permettent de concilier les activités humaines et la présence de cette espèce. Un <u>plan national d'actions (PNA)</u> 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage a été adopté avec pour objectif d'élaborer une nouvelle méthode de gestion de l'espèce, fondée sur une meilleure connaissance de l'espèce et de ses modes de vies, pour mieux la protéger et permettre la protection des troupeaux et des éleveurs. Pour rappel, le loup et le lynx sont des espèces strictement protégées en France et en Europe. Leur présence ne doit pas dissuader de se promener en forêt.

En cas d'observation de loup ou d'indices de sa présence, n'hésitez pas à contacter rapidement un agent de l'OFB au 03.88.70.48.59 ou sd67@ofb.gouv.fr.

Aurélie Contrecivile Tél: 06 73 85 16 45

Mél : <u>aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr</u>

Préfecture du Bas-Rhin
Tél: 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

